



# DITES-NOUS VOTRE FÊTE DU BIOU

**La fête du Biou a été sélectionnée  
par le ministère de la Culture pour représenter la France  
au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2026 !**

Pour candidater à l'Unesco, la Ville et la Société de Viticulture d'Arbois doivent élaborer un dossier comprenant les consentements de l'ensemble des individus qui participent, de près ou de loin, à la fête du Biou.

**Pourquoi ?** Car pour l'Unesco, une pratique ou un bien ne peuvent être considérés comme patrimoine que lorsqu'ils sont reconnus comme tel par les communautés, groupes et individus qui les créent, les entretiennent et les transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider si une expression ou une pratique données font partie de leur patrimoine.

Pour connaître votre avis, nous vous invitons donc à vous exprimer au dos de ce flyer ou sur papier libre. Vous pouvez :

- évoquer vos sentiments, votre regard, vos souvenirs ou votre participation à la fête du Biou ;
- dire pourquoi cette fête est pour vous un patrimoine, ou non ;
- **donner votre avis sur son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ;**
- dire toute autre chose qui vous semblerait importante sur ces sujets.

Pour que votre consentement soit recevable, nous avons également besoin de votre nom, prénom, profession, adresse et signature.

Si vous souhaitez prendre votre temps pour écrire, vous pouvez :

- venir déposer votre consentement dans une urne mise à votre disposition à l'accueil de la mairie ;
- nous envoyer une copie de votre consentement par mail à l'adresse : [biou@arbois.fr](mailto:biou@arbois.fr).

Vous pouvez nous faire parvenir votre consentement jusqu'au **31 décembre 2024** inclus.

**Votre parole est très précieuse,  
nous vous remercions grandement pour votre participation !**

**Nom :**

**Adresse :**

**Prénom :**

**Profession :**

**Date et signature**